

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1937.*Secrétaire général : M. le D^r BONNAMOUR, 49, avenue de Saxe ; Trésorier : M. P. GUILLEMOZ, 7, quai de Retz

SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)

| | | |
|-------------------|--|-----------|
| ABONNEMENT ANNUEL | France et Colonies Françaises. | 25 francs |
| | Étranger. | 50 — |

1.754 Membres

MULTA PAUCIS

Chèques postaux c/c Lyon, 101-98

PARTIE ADMINISTRATIVE

ADDITION AUX STATUTS

Dans sa dernière séance le Comité d'administration a décidé d'ajouter à l'article 2 des Statuts de la Société le paragraphe suivant :

« Les membres qui prennent part aux excursions ou réunions organisées par la Société, le font à leurs risques et périls. Ils renoncent, en cas d'accident, à toute action en responsabilité contre les commissaires ou organisateurs, le Conseil d'Administration et la Société Linnéenne de Lyon. »

ORDRES DU JOUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Mardi 18 Avril, à 20 h. 30.

1^o Vote sur l'admission de :

M. Pierre TEMPLE, 23, rue de l'Aiguillerie, Montpellier (Hérault) (*réintégration*). — M. Maurice BOUVIER, Les Moussoux, Chamonix (Haute-Savoie), parrains, D^r Bonnamour et Guillemoz (*Mycologie*). — M. ROBELIN, 21, quai Jaïr, Lyon-Vaise, parrains, MM. Leina et Pugnet. — M. DOUIN, professeur de Botanique, doyen de la Faculté des Sciences, 50, rue Pierre-Corneille, Lyon 6^e ; parrains, MM. Revol et Netien.

2^o Question d'assurance.3^o Projet d'excursion générale de la Société.

SECTION ENTOMOLOGIQUE

Séance du Mercredi 19 Avril, à 20 h. 30.

1^o M. TESTOUT. — Nouveaux procédés pour la conservation des collections.2^o M. BATTETTA. — Préparation des flacons entomologiques ; démonstration pour le coupage pratique de ceux-ci, ainsi que des tubes en verre.

Des constatations qui précèdent, il résulte que l'amplitude journalière dans ces divers groupements est relativement élevée, même pendant la belle saison, et à ce dernier point de vue nous pouvons les classer de la façon suivante : *Elynetum* (amplitudes maxima), *Festucetum spadiceae* et *Salicetum retusae-reticulatae* (amplitude minima).

| Associations | Moyenne des écarts | Écart maximum observé | Écart minimum observé |
|--|--------------------|-----------------------|-----------------------|
| <i>Elynetum</i> | 20°3 | 32° | 13° |
| <i>Festucetum spadiceae</i> | 15° | 22° | 5° |
| <i>Salicetum retusae-reticulatae</i> . | 12°7 | 20° | 3° |

Même pendant les mois d'été, les gelées se font sentir dans les différentes associations ; d'après nos observations, la moyenne des jours de gelées ressortirait à :

- 6 jours de gelée sur 60 pour *Salicetum retusae reticulatae*.
- 15 jours — — — l'*Elynetum*.
- 37 jours — — — le *Festucetum spadiceae*.

Quoique le *Festucetum* présente un grand nombre de jours de gelée, la pelouse à *Elyna myosuroides* apparaît comme un groupement assez aride, dont le microclimat assez rude dans son ensemble, reflète assez bien le climat régional dont il présente les caractères avec une sensible aggravation. L'absence de toute protection de ce groupement se traduit par un fort abaissement des maxima correspondant aux jours nombreux où souffle un vent assez violent et relativement froid.

Quant au *Festucetum spadiceae*, la fréquence des minima et des gelées s'explique par les conditions stationnelles un peu spéciales. Les combes, généralement très humides, sont remplies d'air plus froid qui vient s'y accumuler par suite de sa plus grande densité, l'humidité atmosphérique elle-même s'y condense sitôt après le coucher du soleil ; les combes constituent en divers points du plateau des « trous de froid ».

(A suivre.)

SECTION MYCOLOGIQUE

Critiques de la note :

**« Sur un empoisonnement mortel causé par *Entoloma lividum* »,
parue dans le Bulletin n° 1 de l'année 1938,
sous les signatures de MM. Josserand et Dr Garin.**

Par P. NIOLLE.

Avant de présenter mes critiques, je relève le passage essentiel de cette note, sur lequel reposent les conclusions des auteurs, tendant à incriminer *Entoloma lividum* d'un méfait qu'il n'a certainement pas commis, tout au plus peut-on le considérer comme complice de cet empoisonnement.

« 1° Le fils de la victime qui avait vu et examiné avec attention les espèces dont se composait le plat fatal, nous a affirmé avec énergie qu'aucune d'elles ne ressemblait, si peu que ce fût, à l'échantillon de *Lepiota helveola* qu'il nous vit récolter. (Mentionnons que, parmi les espèces inoffensives, se trouvait *Pleurotus geogenius*).

« 2° Ce même garçonnet, remarquablement sérieux et pondéré, et répon-

dant à nos questions d'une manière particulièrement posée, certifia avoir reconnu dans les *Entolomes* cueillis par l'ami de son père, l'espèce douteuse que S. hésita longtemps à incorporer à son plat. Sur ce point également, affirmation nette et réitérée.

« 3^o Enfin, l'opinion de la victime elle-même. Le malheureux, avant de mourir, avait eu neuf jours pour réfléchir à l'identité de l'espèce qui l'emportait et il confia à son fils, ainsi qu'à l'un de nous : « c'est par l'*Entolome* livide que je suis empoisonné. » Cette parole est assez significative, si l'on tient compte que, comme dit, S. avait quelques notions mycologiques. »

Et en lettres italiques suit cette phrase :

« Ce faisceau de présomptions convergentes nous amène à conclure à un empoisonnement causé par *Entoloma lividum*. »

A la lecture de cette note, j'ai été frappé par la grande lacune qu'elle renferme : le plat fatal comprenait au moins quatre champignons (non trois ou quatre), on n'en connaissait avec certitude (?) qu'un seul *Pleurotus geogenius*.

D'autre part, les conclusions des auteurs ne reposent que sur deux choses : 1^o sur les notions mycologiques de la victime, 2^o sur les affirmations d'un garçonnet, son fils, à qui, sommairement, il est attribué des qualités d'un tout autre âge.

Je fis part de mes impressions sur cette note dans une séance de la Société, dans laquelle des collègues qui connaissaient bien la victime de cet empoisonnement, nous apprirent que, contrairement aux dires des auteurs, il n'avait aucune notion mycologique, qu'il n'avait paru à nos séances que deux ou trois fois seulement et qu'il était un mycophage imprudent.

Ceci est établi sans contestation possible.

De ce fait, cette note ne repose plus que sur les affirmations d'un garçonnet qui, d'après des souvenirs de 16 jours, 6 jours après la fin tragique de son père, à la vue de l'échantillon de *Lepiota helveola* qui lui fut présenté, plus ou moins impressionné, affirma ne pas le reconnaître comme étant un des quatre champignons ayant figuré dans le plat.

On a su depuis que ce garçonnet était comme tous les enfants de son âge, et que l'échantillon de *L. helveola* qui lui fut présenté n'était pas de première fraîcheur, ce qui enlève toute valeur surnaturelle à ses affirmations et qui établit bien, que cette *Lépiote* était un vestige d'une poussée de cette espèce 16 jours plus tôt au moment où fut cueilli le plat mortel.

L'enquête sur cet empoisonnement étant ramenée à sa juste valeur, c'est-à-dire nulle, on ne doit retenir de cette note que les constatations médicales.

Il y a eu syndromes phalloïdiens, qui sont ceux de *Amanita phalloïdes*, et qui seraient aussi ceux de *Lepiota helveola*.

D'où, d'après la totale incompétence mycologique de la victime et les affirmations sans aucune valeur du garçonnet son fils, on doit conclure que si la mort ne peut être attribuée à *L. helveola*, elle est sûrement due à *A. phalloïdes*, avec ou non présence de *Entoloma lividum* dans le plat funeste.

Durant de longues années, *Amanita citrina* et *Volvaria gloiocephala* ont été considérées comme mortelles, alors qu'elles sont franchement comestibles, on doit ne pas laisser se perpétuer une nouvelle erreur avec *Entoloma lividum* qui, contrairement aux deux champignons précédents, n'en reste pas moins excessivement dangereux.